

# Contrat d'engagement œufs

## AMAP des halles d'Orchamps 2021

**\*Le producteur : GAEC DES LHOMME**  
17 RUE DES MARRONNIERS  
39700 LA BARRE  
sylvainlhomme@orange.fr  
06 62 47 91 85

**\*L'adhérent :- M.Mme**  
- adresse  
  
- Mail  
- Téléphone

### 1/Objet du contrat

Le présent contrat est passé pour la fourniture d'œufs bio à l'adhérent de l'AMAP des halles d'Orchamps. Le producteur garantit un prix avantageux de sa production par rapport au prix des détaillants. Toutefois, il ne pourra pas être retenu responsable en cas de sinistre exceptionnel (épidémie...).

### 2/Engagements réciproques

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la chartre des AMAP, c'est-à-dire :

*\*Engagements pour l'adhérent de l'association :*

- payer sa cotisation annuelle à l'AMAP
- assurer un revenu minimal au producteur par un engagement sur l'année(contrat)

*\*Engagements du producteur :*

- être présent ou représenté aux distributions
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée ou les modifications de la production, transparent sur le mode de fixation du prix, ses méthodes de travail et de production.

*\*Engagements communs :*

- partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole

### 3/Durée du contrat

Ce contrat est élaboré pour l'année 2021 à raison de **33 livraisons** (du 22 avril au 9 décembre). Il peut être rompu par l'un ou l'autre des parties à la fin de la période d'un an déjà engagée. En cas de résiliation de la part de l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué pour la période déjà engagée.

### 4/Paiement

Le **prix de 6 œufs est de 2.40 euros**. Le nombre d'œufs (par multiple de 6) souhaités chaque semaine est fixé par l'adhérent à la signature du contrat dans la liste des livraisons ci-après. Il est possible de ne pas commander pendant vos semaines d'absences, mettre alors une croix. Le paiement se réalise sous forme de 4 chèques à établir au moment de la signature du présent contrat à **l'ordre de "GAEC DES LHOMME"**. (Possibilité de faire un seul chèque pour l'année qui sera encaissé dès la première distribution).

### 5/Distribution

L'AMAP "LES HALLES D'ORCHAMPS " et le producteur fixent les dates des livraisons. Elles auront lieu les jeudis de 18h à 19h à "LA FERME DE L'ISEROLE "à ORCHAMPS. En cas de non retrait de la commande par l'adhérent, les œufs seront alors redistribués aux adhérents présents.

**Liste des dates de livraisons (indiquer le nombre d'œufs pour chaque date).**

- le 22 avril -
- le 29 avril -
- le 6 mai -
- le 13 mai -
- le 20 mai -
- le 27 mai -
- le 3 juin -
- le 10 juin -
- le 17 juin -
- le 24 juin -
- le 1 juillet -
- le 8 juillet -
- le 15 juillet -
- le 22 juillet -
- le 29 juillet -
- le 5 aout -
- le 12 aout -
- le 19 aout -
- le 26 aout -
- le 2 septembre -
- le 9 septembre -
- le 16 septembre -
- le 23 septembre -
- le 30 septembre -
- le 7 octobre -
- le 14 octobre -
- le 21 octobre -
- le 28 octobre -
- le 4 novembre -
- le 18 novembre -
- le 25 novembre -
- le 2 décembre -
- le 9 décembre -

Total nombre d'œufs :

Total montant : € , (4 chèques de : € OU 1 chèque de €)

Date et signature

l'adhérent

le producteur